Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1994)

Rubrik: Service international de recherches

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES

Plus de cinquante ans après sa création, le Service international de recherches (SIR) d'Arolsen (République fédérale d'Allemagne) continue de répondre aux demandes des anciens persécutés du régime national-socialiste. En 1994, du fait de la nouvelle situation géopolitique (soit, la formation de nouveaux Etats), le SIR a reçu des demandes provenant de 55 pays, dispersés sur l'ensemble du globe. Ce chiffre illustre bien l'une des conséquences de la Seconde Guerre mondiale, car il révèle les endroits multiples où les anciennes «personnes déplacées» ont émigré; il démontre aussi la valeur du travail accompli à Arolsen. En effet, les attestations qui y sont établies sont reconnues par tous les Etats, sans légalisation notariée.

Les quatre mandats du SIR — rassembler, classer, conserver, exploiter — constituent, encore aujourd'hui, ses domaines d'activité. Bien que les événements auxquels les dossiers se réfèrent soient de plus en plus anciens, le nombre des demandes reçues au SIR s'est encore accru l'an dernier. Cette tendance n'a pas été sans conséquences sur la pondération des tâches et leur urgence. Ainsi, pendant l'année écoulée, la priorité a-t-elle été donnée, une fois de plus, au mandat d'exploitation, au détriment des tâches de classement et de conservation.

Face à l'augmentation considérable du nombre des réponses données, les conditions générales de travail sont restées difficiles, notamment en raison de la possibilité restreinte de rationaliser les procédures de travail. De nouveaux efforts ont cependant été faits, afin de tenter de «lutter contre le temps».

Le SIR a reçu l'an dernier 212 512 demandes, soit 22% de plus qu'en 1993. Il a envoyé 238 222 réponses (contre 213 178 l'année précédente). Ces éléments ont représenté un véritable défi pour le SIR: en effet, au printemps déjà, l'afflux de requêtes a obligé à prendre des options pour l'avenir. Il a donc fallu déposer une nouvelle demande de postes supplémentaires. Le ministère fédéral de l'Intérieur — qui, au nom du gouvernement de la RFA, assure le financement du SIR — a annoncé l'octroi de 20 nouveaux postes, lors de l'adoption du budget 1995. Cette mesure va permettre au SIR de pouvoir compter sur un effectif de près de 400 employés.

La surcharge de travail a rendu la formation de nouveaux secrétaires traitants difficile. Aussi a-t-il été décidé, avec l'accord de la Commission internationale pour le SIR, lors de sa séance annuelle à Jérusalem en mai 1994, d'introduire un «traitement réduit» des demandes. En s'écartant quelque peu de son mandat de base, le SIR a ainsi pu augmenter considérablement le nombre des réponses envoyées pendant le second semestre de l'année. Ce développement est positif. Cependant, les demandes restantes à la fin de 1994 se sont élevées à 277 000, soit 4,7% de plus qu'en 1993. Cette légère hausse n'a pu être évitée, malgré les efforts consentis.

Par ailleurs, le SIR a acquis 401 mètres linéaires de documents relatifs à des particuliers (anciens persécutés civils du conflit de 1939-1945). Ce résultat record a pu être atteint grâce à plusieurs facteurs, dont, notamment, l'acquisition de fonds documentaires assez importants en provenance de Munich et Dresde, et des démarches entreprises auprès de la Croix-Rouge de la Fédération de Russie, à Moscou. Grâce à ces nouveaux éléments, de nombreux anciens persécutés dont s'occupe le SIR pourront faire valoir leurs droits, en demandant le paiement de pensions ou d'allocations.

L'exécution prioritaire de certaines tâches a eu pour conséquence un retard dans d'autres domaines d'activité du SIR. Ainsi, le classement et la conservation des documents ont-ils été ralentis. De l'ensemble du fond documentaire inventorié, moins de 1% de celui-ci a fait l'objet d'un filmage de sécurité en 1994 (ce qui porte à 18,6 % le matériel soumis à cette procédure à ce jour). La décision de reporter certaines tâches administratives est justifiée aujourd'hui par la nécessité d'accélérer les réponses aux anciens persécutés, très âgés pour la plupart. Elle a été appuyée par le CICR et la Commission internationale pour le SIR.